

47050 - Accompagnement des majeurs

**Proposition de prorogation d'un an du dispositif
d'accompagnement des jeunes majeurs sortant de
l'Aide Sociale à l'Enfance du Bas-Rhin et hébergés en
appartements partagés**

CP/2020/422

Service chef de file :

H - Mission enfance et famille

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin s'est de longue date engagé de façon volontariste à accompagner les jeunes majeurs sortants d'un placement à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Aujourd'hui, alors que leur nombre ne cesse de croître – près de 430 jeunes confiés atteindront la majorité en 2020 –, le Département travaille avec ses partenaires à faciliter leur accès au logement ou à de l'hébergement en autonomie, dans le droit commun.

Certains jeunes majeurs ont cependant encore besoin d'un accompagnement vers l'autonomie au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Il est proposé à la Commission Permanente de proroger d'un an l'offre de prise en charge de jeunes majeurs sortant d'ASE et relevant d'un Contrat Jeunes Majeurs Insertion au sein d'appartements partagés, ce délai permettant ensuite à la Collectivité européenne d'Alsace de décider de la politique qu'elle souhaite mettre en œuvre et des outils qui lui seront nécessaires.

Dans le cadre de la délibération adoptée par la Commission Permanente le 3 octobre 2016 (N°CP/2016/473), le Département a refondé sa politique à l'intention des jeunes majeurs sortants de placement au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). L'objectif est d'intégrer pleinement l'accompagnement des jeunes majeurs au sein de la politique départementale d'insertion des jeunes adultes bas-rhinois, volonté réaffirmée dans le Plan d'actions Enfance, Jeunesse, Famille 2018-2023 « Un avenir pour nos enfants ».

Par ailleurs, l'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'ASE constitue une priorité dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Dans le cadre de la convention signée le 20 décembre 2018 (délibération N°CD/2019/002), le Département s'est engagé avec l'Etat à prévenir les sorties sèches de l'ASE. Pour ce faire, une recette de l'Etat de 155 000 € a été fléchée sur différentes actions de préparation à l'autonomie et d'accompagnement à la sortie de l'ASE, crédits abondés par avenant pour l'année 2019 à hauteur de 35 700 €. Au-delà, le Département du Bas-Rhin a choisi de porter son engagement financier pour l'accompagnement des jeunes majeurs de 2 862 000 € à 3 085 000 € en 2020.

Depuis février 2015, le dispositif d'accompagnement de jeunes majeurs en appartements partagés, mis en œuvre par l'association ARSEA à partir de son établissement pour mineurs, Le Château d'Angleterre, reconduit par convention triennale, demeure tout à fait pertinent. Il porte sur 60 places pour jeunes majeurs, accompagnés dans le cadre d'un

Contrat Jeune Majeur Insertion, en appartements partagés, au tarif de 48,40 €/jour.

L'article 8 de ladite convention prévoit que l'échéance de cette convention interviendra le 1^{er} février 2021 et que le processus de renouvellement s'engage 6 mois avant cette échéance.

Aussi, afin de garantir la continuité de l'activité, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver l'avenant ci-joint de prorogation d'un an de cette convention, soit jusqu'au 1^{er} février 2022, permettant à la Collectivité Européenne d'Alsace de décider de la politique qu'elle souhaite mettre en œuvre en termes d'accompagnement des jeunes majeurs sortant d'ASE.

La Commission thématique Enfance, Famille et Education réunie le 9 novembre 2020 a émis un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- *d'approuver la prorogation d'un an du dispositif d'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance du Bas-Rhin et hébergés en appartements partagés,*
- *d'approuver l'avenant à la convention à signer avec l'ARSEA en pièce jointe,*
- *d'autoriser le Président à signer cet avenant.*

Les crédits seront inscrits au BP 2021.

Strasbourg, le 20/11/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY